

Conditions de service destinées aux Prestataires

Conditions générales de service destinées aux Prestataires

Dernière modification 1 janvier 2025

Les présentes Conditions générales de service destinées aux Prestataires (les « Conditions ») s'appliquent entre

- I. l'entité juridique/la personne soumise à la vérification « Connaître sa clientèle » (« Prestataire ») effectuée par FareHarbor et/ou le prestataire de paiement concerné ; et,
- II. FareHarbor B.V., une société à responsabilité limitée immatriculée aux Pays-Bas (« FareHarbor »).

Les personnes identifiées ci-dessus sont individuellement désignées par une « Partie » et collectivement par les « Parties » dans les présentes Conditions.

En donnant son accord aux présentes Conditions dans le Système de réservation FareHarbor (tel que défini ci-dessous) et/ou en accédant aux Services (tels que définis ci-dessous) ou en les utilisant, le Prestataire accepte les présentes Conditions. En cas de conflit entre les présentes Conditions et toutes conditions supplémentaires convenues d'un commun accord applicables à l'utilisation du Service par le Prestataire, les conditions supplémentaires prévaudront pour ce conflit.

Collectivement, le terme « Conditions » désigne les Conditions ci-dessous, toutes les conditions supplémentaires et toutes les conditions et directives applicables.

1. Service FareHarbor

1.1 Le Prestataire agit en tant qu'entrepreneur et en tant qu'entreprise envers FareHarbor lors de l'utilisation des Services.

1.2 Sous réserve des présentes Conditions, FareHarbor :

- a. s'engage à mettre à disposition le système de gestion des réservations en ligne de FareHarbor (« Système de réservation FareHarbor ») utilisé à la fois pour la saisie et le traitement des réservations en front-end (en ligne par le client final) et en back-end (manuellement par le Prestataire), ainsi que pour faciliter les paiements en ligne, y compris des outils de rapport de performance

et des bases de connaissances en libre-service (« Services principaux ») ;

- b. peut proposer divers produits et services auxiliaires au Prestataire, y compris, mais sans s'y limiter, la connectivité, la création de sites Internet, les publicités en ligne et/ou les programmes commerciaux afin d'augmenter la demande pour les offres du Prestataire (« Services supplémentaires »).

Les Services principaux et les Services supplémentaires sont collectivement désignés par le terme « Service » ou « Services » tout au long des présentes Conditions.

1.3 Frais de réservation. FareHarbor peut facturer des frais à la personne effectuant la réservation/l'utilisateur final (« Personne effectuant la réservation ») pour les services associés aux paiements et aux réservations effectués en utilisant le Système de réservation FareHarbor (« Réservation »). Cela peut inclure (a) les Réservations effectuées par la Personne effectuant la réservation en ligne via le front-end du Système de réservation FareHarbor (direct en ligne) ou (b) les Réservations en personne créées via le back-end du Système de réservation FareHarbor par le Prestataire à la demande de la Personne effectuant réservation (direct hors ligne). Collectivement, ces deux types de frais sont appelés « Frais de réservation » dans les présentes Conditions.

1.4 Frais du Prestataire.

- a. **Frais de service pour l'intégration technique de solutions de paiement.** FareHarbor facturera au Prestataire des frais correspondant à la fourniture de l'infrastructure informatique nécessaire à l'intégration technique de solutions de paiement qui permettent à la Personne effectuant la réservation de payer la Réservation via le Système de réservation FareHarbor (« Frais de traitement »).
- b. **Services supplémentaires.** FareHarbor peut facturer au Prestataire, et ce dernier s'engage à payer, certains frais pour tout Service supplémentaire que le Prestataire utilise, y compris, mais sans s'y limiter :
 - i. **Frais d'API.** FareHarbor peut facturer des frais au Prestataire pour les Réservations effectuées via des sites Internet tiers et reçues par le biais de ces sites lorsqu'ils communiquent le Contenu du Prestataire (tel que défini ci-dessous) et les données de Réservation avec le Système de réservation FareHarbor via une interface de programmation d'application (« API ») gérée par FareHarbor

(« Frais d'API »). Des conditions spécifiques s'appliquent : <https://fareharbor.com/legal/api-fee-terms/>.

- ii. **Événements privés.** FareHarbor peut facturer des frais au Prestataire pour les Réservations effectuées via la fonctionnalité d'événement privé sur le Système de réservation FareHarbor. Les conditions générales d'utilisation spécifiques qui peuvent s'appliquer aux frais d'événement privé seront communiquées directement au Prestataire.
- iii. **FH Dock (mode personnel).** FareHarbor peut facturer des frais au Prestataire pour les Réservations effectuées via la fonctionnalité FH Dock (mode personnel) sur le Système de réservation FareHarbor. Les conditions générales d'utilisation spécifiques qui peuvent s'appliquer aux frais du FH Dock (mode personnel) seront communiquées directement au Prestataire.
- iv. **Réseau de distribution FareHarbor – Prestataire.** FareHarbor peut facturer des frais au Prestataire pour les Réservations reçues des Affiliés participants du Réseau de distribution FareHarbor (« FHDN »). Les conditions générales d'utilisation spécifiques qui peuvent s'appliquer au FHDN seront communiquées directement au Prestataire. Les conditions spécifiques sont disponibles à l'URL suivante : <https://fareharbor.com/scale/distribution-network/operator-signup/>
- v. **Réseau de distribution FareHarbor – Affilié.** Le Prestataire peut percevoir des frais pour les Réservations effectuées auprès de tiers attribuables à la participation du Prestataire en tant qu'Affilié au FHDN. Les conditions générales d'utilisation spécifiques qui peuvent s'appliquer au FHDN seront communiquées directement au Prestataire. Les conditions spécifiques sont disponibles à l'URL suivante : <https://fareharbor.com/scale/distribution-network/operator-signup/>
- vi. **Sites hébergés par FareHarbor.** FareHarbor peut facturer des frais au Prestataire pour l'hébergement, l'optimisation et les services d'assistance du site Internet. Les conditions

spécifiques sont disponibles à l'URL suivante :
<https://fareharbor.com/legal/fareharbor-hosted-site-terms/>

- vii. **Marketing à la performance.** FareHarbor peut facturer des frais au Prestataire pour divers services liés à la promotion de ses produits et services par le biais de campagnes publicitaires en ligne, d'analyses de marketing à la performance et d'optimisation de la conversion du site Internet. Les conditions générales d'utilisation spécifiques qui peuvent s'appliquer au marketing à la performance seront communiquées directement au Prestataire.
- c. Toutes les conditions générales d'utilisation spécifiques qui peuvent s'appliquer aux Services supplémentaires seront communiquées séparément au Prestataire, et lesdites conditions générales seront réputées intégrées aux présentes Conditions comme si elles y étaient intégralement reproduites.
- d. **Factures de frais au Prestataire.**
 - i. FareHarbor émettra des factures pour ses frais au Prestataire dans les quinze (15) jours calendaires suivant la fin de chaque mois civil, sauf indication contraire écrite ou mention sur la facture correspondante.
 - ii. Chaque facture détaillera les montants dus à FareHarbor pour les services fournis, y compris les frais, les taxes ou les ajustements applicables, comme indiqué dans les présentes Conditions ou dans toute condition supplémentaire.
- e. **Traitement des frais du Prestataire.**
 - i. Le cas échéant, les montants dus à FareHarbor pour les services fournis seront traités directement par le Prestataire de paiement (« PSP ») au moment de chaque transaction.
 - ii. Les Prestataires reconnaissent que le PSP facilite le traitement des paiements. Par ailleurs, tous les paiements effectués via le PSP sont soumis à des contrats (utilisateur) PSP distincts.
- f. **Obligation de paiement direct.**
 - i. Dans le cas où le paiement ne peut pas être traité par le biais du PSP, le Prestataire est tenu de payer tous les montants dus à FareHarbor dans les trente (30) jours calendaires suivant la date de facturation, sauf indication contraire sur la facture ou accord écrit.

- ii. Les paiements doivent être effectués dans la devise indiquée sur la facture et en utilisant les moyens de paiement approuvés par écrit par FareHarbor.
- g. En cas de conflit entre les présentes Conditions et les conditions générales d'utilisation applicables à l'utilisation des Services supplémentaires par le Prestataire, les conditions générales d'utilisation supplémentaires prévaudront pour ce conflit dans la mesure où il existe une incohérence.

1.5. **Modèle de commission.** Comme alternative au modèle standard de Frais de réservation utilisé par FareHarbor pour facturer des Frais de réservation directement aux Personnes effectuant la réservation, le Prestataire peut demander à FareHarbor d'opter pour une structure alternative permettant à FareHarbor de facturer à la place des frais (appelés « Commission ») au Prestataire. Cette structure alternative est décrite dans les Conditions relatives à la commission (Annexe 1 des présentes Conditions) et régie par celles-ci.

2. Relation entre le Prestataire, la Personne effectuant la réservation et FareHarbor.

2.1 **Lien contractuel (d'activité).** Lorsqu'une Réservation est effectuée, un contrat juridique direct est créé entre la Personne effectuant la réservation et le Prestataire (le « Contrat d'activité »). FareHarbor n'est pas partie au Contrat d'activité. Le Prestataire est le (re)vendeur et le commerçant officiel en vertu du Contrat d'activité. FareHarbor agit simplement en tant qu'agent à fonction limitée de la Personne effectuant la réservation dans le but de réserver et de procéder au paiement des produits et services du Prestataire par le biais du Système de réservation FareHarbor.

2.2 **Exécution du Contrat d'activité.** Le Prestataire est exclusivement responsable du respect de toutes les Réservations et de l'exécution de toutes les obligations imposées aux Personnes effectuant la réservation au titre des Contrats d'activité conclus avec les Personnes effectuant la réservation. Le Prestataire convient que FareHarbor ne sera pas responsable ou tenu responsable par le Fournisseur de toute question liée à l'exécution des obligations du Prestataire en vertu du Contrat d'activité, et le Prestataire indemnisera FareHarbor pour toute réclamation de ce type conformément aux présentes Conditions.

2.3 **Frais distincts.** Lors d'une Réservation, la Personne effectuant la réservation paiera deux montants séparés et distincts : (a) le montant dû au Prestataire correspondant à son produit ou service au tarif fixé par le Prestataire dans le Contrat d'activité, y compris toutes les Taxes et autres frais déterminés par le Prestataire comme étant applicables (« Tarif de l'activité »), et (b) les Frais de réservation dus à FareHarbor (y compris la TVA/TPS le cas échéant) .

2.4 Absence de partenariat ou de relation d'agence. Aucune disposition contenue dans les présentes Conditions ne vise à, ou ne sera réputée, établir un partenariat ou une coentreprise entre les Parties, constituer l'une ou l'autre des Parties comme mandataire de l'autre, ou autoriser l'une ou l'autre des Parties à prendre ou à conclure des engagements pour ou au nom de l'autre Partie.

3. Processeurs de paiement tiers

3.1 Processeurs de paiement. FareHarbor intègre des solutions de paiement facilité dans le Système de réservation FareHarbor par le biais de processeurs de paiement (« PSP ») tiers.

3.2 Contrat PSP. Le Prestataire peut être tenu de conclure un Contrat (Utilisateur) PSP distinct ([Paielements FareHarbor – Informations légales](#)) (a) pour bénéficier des avantages des solutions de paiement facilité intégrées au Système de réservation FareHarbor, et (b) pour recevoir les paiements des Réservations. Les conditions générales d'utilisation du Contrat (utilisateur) PSP en vigueur s'appliquent à tous les paiements facilités par et via le Système de réservation FareHarbor et régissent lesdits paiements. Les sections ci-dessous intitulées « Services Stripe », « Services Adyen » et « Services PayPal » régissent l'utilisation par le Prestataire des solutions de paiement facilité respectives.

3.3 Conditions PSP supplémentaires. Pour tout PSP, FareHarbor se réserve le droit d'ajouter des conditions de paiement qui ne sont pas décrites dans les présentes Conditions. Le cas échéant, les conditions PSP supplémentaires seront communiquées séparément au Prestataire, et ces conditions seront réputées intégrées aux présentes Conditions comme si elles étaient entièrement énoncées dans les présentes.

3.4 Clause de non-responsabilité. FareHarbor décline toute responsabilité résultant de ou liée à (a) tout retard ou toute indisponibilité d'une solution de paiement facilité en lien avec le Système de réservation FareHarbor, ou (b) l'exécution par le PSP de toute obligation prévue au titre du Contrat (utilisateur) PSP applicable.

3.5 Services Stripe. Les Prestataires de FareHarbor qui utilisent les services de traitement des Paiements de Stripe sur FareHarbor dans le cadre du Service sont soumis au [Contrat de comptes connectés Stripe](#), qui comprend les [Conditions de service](#) Stripe (collectivement, les « Contrats d'Utilisation du Service Stripe »). En acceptant les présentes Conditions ou en continuant à utiliser le Service, le Prestataire accepte d'être lié par les Contrats d'Utilisation du Service Stripe, tels qu'ils peuvent être modifiés par Stripe de temps à autre. Lorsque le Prestataire utilise des services proposés par Stripe qui lui permettent d'accepter (et de rembourser) les paiements pour les Réservations en ligne, d'effectuer des transactions financières

connexes et de gérer les litiges avec les clients (« Services de paiement Stripe ») au sein du Système de réservation FareHarbor, les dispositions suivantes s'appliquent :

- a. Stripe (i) transférera le Tarif de l'activité sur le Compte Stripe du Prestataire, déduction faite des Frais de traitement, et (ii) transférera les Frais de réservation sur le Compte Stripe de FareHarbor. Stripe peut également transférer sur le Compte Stripe de FareHarbor tout montant dû à FareHarbor en contrepartie des Services supplémentaires applicables que FareHarbor a fournis au Prestataire.
- b. FareHarbor procédera à des versements fréquents et récurrents du Tarif de l'activité du compte Stripe du Prestataire vers le compte bancaire du Prestataire. Nonobstant ce qui précède, FareHarbor se réserve le droit de retarder lesdits versements jusqu'à ce que le Prestataire fournisse les services prévus dans le Contrat d'activité applicable.
- c. Comme condition pour que FareHarbor autorise les services de traitement des paiements par l'intermédiaire de Stripe, le Prestataire s'engage à fournir à FareHarbor et/ou à Stripe des informations exactes et complètes sur le Prestataire et ses activités à tout moment pendant la durée des présentes Conditions. Le Prestataire reconnaît en outre que son incapacité à fournir toutes les informations requises à FareHarbor et/ou à Stripe peut entraîner des retards dans les versements effectués à partir du Compte Stripe du Prestataire.
- d. Lorsque les Personnes effectuant la réservation donnent des instructions demandant d'annuler ou d'invalider des transactions traitées liées aux paiements effectués pour les Réservations, y compris les « rétrofacturations » et les « litiges » (collectivement, les « Litiges »), le Prestataire est chargé de régler ces Litiges de manière appropriée. Si à la suite d'un Litige, Stripe réclame un montant à FareHarbor, le Prestataire convient qu'il est entièrement responsable envers FareHarbor du montant total de tous les Litiges (y compris les amendes).
- e. Le paiement des Frais de traitement par le Prestataire à FareHarbor est dû conformément aux conditions indiquées dans la facture correspondante. Si des remboursements sont effectués par le Prestataire à la Personne effectuant la réservation, le Prestataire s'engage à ce qui suit :
 - i. Si le Prestataire procède à un remboursement intégral d'une Personne effectuant la réservation, FareHarbor peut rembourser (i) le montant total des Frais de traitement au Prestataire ; et (ii) le montant total des Frais de réservation à la Personne effectuant la réservation.

- ii. Si le Prestataire procède à un remboursement partiel ou au prorata d'une Personne effectuant la réservation, FareHarbor peut rembourser le montant partiel ou au prorata équivalent des Frais de traitement au Prestataire, mais conservera le montant total des Frais de réservation.

- f. Le Prestataire autorise FareHarbor à débiter le solde du Compte Stripe du Prestataire de tout montant dû à FareHarbor par le Prestataire.

3.6 Services Adyen. Les Prestataires qui utilisent les services de traitement des paiements Adyen sur FareHarbor dans le cadre du Service sont soumis aux [Conditions générales d'utilisation Adyen](#). En acceptant les [Conditions générales d'utilisation Adyen](#) ou en continuant à utiliser le Service, vous êtes lié(e) par les [Conditions générales d'utilisation Adyen](#) et acceptez de vous y conformer, tel qu'elles peuvent être modifiées de temps à autre par Adyen. Lorsque le Prestataire utilise des services proposés par Adyen qui lui permettent d'accepter (et de rembourser) les paiements pour les Réservations en ligne, d'effectuer des transactions financières connexes et de gérer les litiges avec les clients (« Services de paiement Adyen ») au sein du Système de réservation FareHarbor, les dispositions suivantes s'appliquent :

- a. Adyen (i) transférera le Tarif de l'activité sur le Compte Adyen du Prestataire, déduction faite des Frais de traitement, et (ii) transférera les Frais de réservation sur le Compte Adyen de FareHarbor. Adyen peut également transférer sur le Compte Adyen de FareHarbor tout montant dû à FareHarbor en contrepartie des Services supplémentaires applicables que FareHarbor a fournis au Prestataire.
- b. FareHarbor procédera à des versements fréquents et récurrents du Tarif de l'activité du compte Adyen du Prestataire vers le compte bancaire du Prestataire. Nonobstant ce qui précède, FareHarbor se réserve le droit de retarder lesdits versements jusqu'à ce que le Prestataire fournisse les services prévus dans le Contrat d'activité applicable.
- c. Comme condition pour que FareHarbor puisse proposer des services de traitement des paiements par l'intermédiaire d'Adyen, le Prestataire s'engage à fournir à FareHarbor et/ou à Adyen des informations exactes et complètes sur le Prestataire et ses activités à tout moment pendant la durée des présentes Conditions. Le Prestataire reconnaît en outre que son incapacité à fournir toutes les informations requises à FareHarbor et/ou à Adyen peut entraîner des retards dans les versements effectués à partir du Compte Adyen du Prestataire.
- d. Lorsque les Personnes effectuant la réservation donnent des instructions demandant d'annuler ou d'invalider des transactions traitées liées aux paiements effectués pour les Réservations, y compris les Litiges, le Prestataire est chargé de régler ces Litiges de manière appropriée. Si à la

suite d'un Litige, Adyen réclame un montant à FareHarbor, le Prestataire convient qu'il est entièrement responsable envers FareHarbor du paiement du montant total de tous les Litiges (y compris les amendes).

- e. Le paiement des Frais de traitement par le Prestataire à FareHarbor est dû conformément aux conditions indiquées dans la facture correspondante. Si des remboursements sont effectués par le Prestataire à la Personne effectuant la réservation, le Prestataire s'engage à ce qui suit :
 - i. Si le Prestataire procède au remboursement intégral d'une Personne effectuant la réservation, FareHarbor peut rembourser (i) le montant total des Frais de traitement au Prestataire ; et (ii) le montant total des Frais de réservation à la Personne effectuant la réservation ;
 - ii. Si le Prestataire procède à un remboursement partiel ou au prorata d'une Personne effectuant la réservation, FareHarbor peut rembourser le montant partiel ou au prorata équivalent des Frais de traitement au Prestataire, mais conservera le montant total des Frais de réservation.
- f. Le Prestataire autorise FareHarbor à débiter le solde du compte Adyen du Prestataire pour tout montant dû par le Prestataire à FareHarbor.

3.7 Services PayPal. Les Prestataires de FareHarbor qui utilisent les services de traitement des paiements de PayPal sont soumis aux [Contrats d'utilisation des services PayPal](#) applicables à leur pays ou leur région de constitution et/ou d'exploitation. En acceptant les [Contrats d'utilisation des services PayPal](#) ou en continuant à opérer en tant que Prestataire sur FareHarbor, vous acceptez de vous conformer aux [Contrats d'utilisation des services PayPal](#), qui peuvent être modifié de temps à autre par PayPal. Lorsqu'un Prestataire utilise des services proposés par PayPal qui lui permettent d'accepter (et de rembourser) les paiements pour les Réservations en ligne, d'effectuer des transactions financières connexes et de gérer les litiges avec les clients (« Services de paiement PayPal »), PayPal est seule habilitée à gérer et à traiter tous les paiements, y compris, mais sans s'y limiter, tous les versements, les Litiges et les remboursements.

- a. Les transactions PayPal du Prestataire peuvent être visibles dans le Système de réservation en ligne de FareHarbor.
- b. FareHarbor n'a aucun accès direct aux comptes PayPal du Prestataire ou aux Services de paiement PayPal, ni aucun contrôle sur ceux-ci. Le Prestataire reconnaît et accepte que les Services de paiement PayPal ne peuvent pas être gérés à partir du Système de réservation en ligne.
- c. Le Prestataire convient que PayPal est seule responsable des questions liées aux Services de paiement PayPal, et que FareHarbor ne peut être

tenue responsable des dommages, des coûts, des pertes ou des dépenses directs ou indirects en découlant.

4. Garanties et clause de non-responsabilité

4.1 Garanties du Prestataire. À tout moment pendant la durée de validité des présentes Conditions, le Prestataire déclare et garantit ce qui suit :

- a. il est tenu de se conformer à l'ensemble des lois applicables ;
- b. il possède la capacité juridique, le droit, le pouvoir et l'autorité nécessaires pour conclure les présentes Conditions et remplir les obligations énoncées dans les présentes ;
- c. il n'est soumis à aucune obligation ni aucune restriction qui pourrait interférer ou entrer en conflit avec sa capacité à utiliser le Service ou à adhérer aux présentes Conditions ;
- d. il est tenu de fournir à FareHarbor et au PSP concerné des informations complètes, vraies et correctes dans le cadre du processus d'intégration ;
- e. il utilisera le Service conformément aux présentes Conditions ; et
- f. il s'interdit d'utiliser, de copier, de modifier, de transférer, de céder, de créer des œuvres dérivées ou d'administrer des droits sur le Service ou sur les droits de propriété intellectuelle de FareHarbor.

4.2 Garanties de FareHarbor. FareHarbor déclare et garantit qu'elle exécutera le Service en temps opportun, de manière professionnelle et dans les règles de l'art. Nonobstant ce qui précède, le Service est fourni « en l'état » et sans garantie d'aucune sorte, y compris, mais sans s'y limiter, toute garantie de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou d'absence de contrefaçon, qui sont toutes expressément exclues par les présentes. FareHarbor ne garantit pas l'obtention de résultats particuliers, l'absence d'erreurs logicielles ni la disponibilité ininterrompue du Service.

4.3 Absence de dépendance. FareHarbor peut utiliser des produits ou faire appel à des prestataires de services tiers pour faciliter certains processus liés au Service, y compris, mais sans s'y limiter, des logiciels, des sources de données et d'autres types de produits ou de services (« Fournisseurs de services »). Les Fournisseurs de services sont entièrement indépendants de FareHarbor, et cette dernière décline expressément toute garantie liée aux produits ou services fournis par les Fournisseurs de services.

4.4 Conformité. Le Prestataire est entièrement responsable de la conformité de son ou ses sites Internet, y compris les Sites hébergés par FareHarbor et le Système de réservation FareHarbor, avec toutes les lois, les règles, les réglementations et les exigences applicables au Prestataire et à toute activité ou toute opération qu'il mène sur, par le biais de ou via son propre site Internet, un Site hébergé par FareHarbor et/ou le Système de réservation FareHarbor, y compris les réglementations en

matière d'accessibilité et/ou les normes et directives internationales d'accessibilité des contenus Web, les lois relatives à la protection des données et les lois sur la propriété intellectuelle. Si le Prestataire a connaissance d'aspects non conformes de son propre site Internet, d'un Site hébergé par FareHarbor ou du Système de réservation FareHarbor que seule FareHarbor peut contrôler, le Prestataire doit en informer immédiatement FareHarbor.

4.5 Partage de données avec des tiers. Dans la mesure où FareHarbor partage directement ou indirectement des données, y compris, mais sans s'y limiter, le Contenu du Prestataire et les données de la Personne effectuant la réservation, avec un tiers, à la demande du Prestataire, ce dernier est responsable du traitement de ces données par ce tiers, y compris de toute exigence issue des lois applicables en matière de confidentialité et des accords de confidentialité (il est fait référence à la section 2.2 de l'Accord relatif au traitement des données, qui est incorporé dans les présentes Conditions comme s'il y était entièrement énoncé).

4.6 Notes d'information et références. FareHarbor peut présenter des informations au Prestataire concernant certaines évolutions du marché/de la réglementation ou renvoyer le Prestataire vers des tiers pour certains services ou certaines solutions. Toutes les informations que FareHarbor envoie au Prestataire, y compris les services ou les solutions provenant de références de tiers, sont fournies à titre informatif uniquement et ne constituent pas des conseils juridiques ou financiers. Toute responsabilité relative aux actions prises ou non prises par le Prestataire sur la base des informations fournies par FareHarbor ou des services tiers référencés est par la présente déclinée.

5. Conditions d'utilisation

5.1 Autorité. FareHarbor autorise le Prestataire à utiliser les Services principaux et les Services supplémentaires (le cas échéant) conformément aux présentes Conditions ainsi qu'à toutes les conditions applicables aux Services supplémentaires.

5.2 Utilisation interdite. Lors de son utilisation du Service, le Prestataire s'interdit :

- a. de supprimer toute indication de droits d'auteur, de marques, de noms commerciaux ou d'autres droits concernant la propriété intellectuelle ou immatérielle du Service ; ou
- b. d'utiliser le Service à des fins qui entraîneraient une violation des présentes Conditions, ou d'une manière qui, telle que déterminée par FareHarbor à sa discrétion raisonnable, pourrait altérer, nuire à ou porter préjudice à FareHarbor, sa réputation commerciale ou au Service.

5.3 Mises à jour du Service. FareHarbor peut publier de nouvelles versions et des mises à jour du Service dans le but (a) de résoudre des défauts et/ou des erreurs, (b) de maintenir le Service à jour en fonction des évolutions du marché, et (c) d'améliorer le Service de toute autre manière (par exemple, par des tests A/B). Le

Prestataire peut recevoir des mises à jour dans le Système de réservation FareHarbor ou par d'autres moyens concernant les versions susmentionnées. FareHarbor ne peut prendre en charge que la version la plus récente du Service.

5.4 Supports interdits. Il est interdit au Prestataire de charger sur le Système de réservation FareHarbor des supports qui violent (a) les droits de propriété, les droits de marque ou les droits d'auteur de tiers, ou (b) toute loi applicable.

5.5 Suppression. FareHarbor peut, à sa seule discrétion, supprimer des informations ou exiger que le Prestataire supprime des informations du Système de réservation FareHarbor lorsqu'elle estime que les informations sont inappropriées ou illégales. FareHarbor informera le Prestataire de toute suppression d'informations ou d'une demande de suppression d'informations. Si FareHarbor décide d'informer le Prestataire en lui demandant de supprimer des informations du Système de réservation FareHarbor, et que le Prestataire ne se conforme pas à cette demande dans un délai commercialement raisonnable, FareHarbor peut supprimer des informations du Système de réservation FareHarbor du Prestataire rapidement et sans préavis.

5.6 Responsabilité du Prestataire. Le Prestataire accepte d'être seul responsable de toutes les réclamations, les actions, les dommages, les poursuites, les engagements, les obligations, les coûts, les frais, les charges et toute autre dépense quelle qu'elle soit, y compris les honoraires et frais raisonnables d'avocat, résultant de ou découlant de ce qui suit :

- a. toute inexactitude technique, toute erreur d'impression ou typographique (orthographe), ou toute autre erreur sur le Système de réservation FareHarbor (y compris, mais sans s'y limiter, les tarifs, les frais ou la disponibilité liés aux produits ou services du Prestataire) ;
- b. toute modification apportée par le Prestataire ou en son nom ;
- c. toute action entreprise par des tiers qui obtiennent l'accès au Service par l'intermédiaire du Prestataire ;
- d. toute utilisation du Service au profit de tiers ;
- e. toute utilisation inappropriée du Système de réservation FareHarbor et/ou du Service ; et
- f. toute utilisation du Système de réservation FareHarbor et/ou du Service avec un logiciel ou un équipement dont l'utilisation n'a pas été approuvée par FareHarbor.

5.7 Autres sites Internet. Il est interdit d'encadrer ou d'afficher le Système de réservation FareHarbor, le Contenu de FareHarbor, les Marques FareHarbor ou toute autre information ou tout autre élément affichés sur le Système de réservation FareHarbor dans des cadres sur des sites Internet tiers ou par des moyens similaires sur des sites Internet tiers sans l'autorisation écrite préalable de FareHarbor. Le Système de réservation FareHarbor peut parfois contenir des liens vers des sites

Internet qui ne sont pas détenus, exploités ou contrôlés par FareHarbor ou ses affiliés. Ni FareHarbor ni aucun de ses affiliés respectifs ne sont responsables du contenu, des éléments ou d'autres informations affichés sur ou accessible via un site Internet qui n'est pas détenu, exploité ou contrôlé par FareHarbor ou ses affiliés.

5.8 Difficultés financières. Le Prestataire s'engage à informer rapidement FareHarbor par écrit s'il rencontre des difficultés financières susceptibles d'affecter sa capacité à remplir ses obligations en vertu des présentes Conditions, notamment ses Contrats d'activité avec les Personnes effectuant la réservation.

- a. Ces difficultés financières comprennent, sans s'y limiter :
 - i. l'incapacité à payer en temps opportun les employés, les prestataires, les fournisseurs ou les créanciers ;
 - ii. la réception de mises en demeure émanant de toute institution financière ou tout créancier ; ou
 - iii. la conclusion ou le fait d'envisager de conclure des arrangements avec des créanciers ou la mise en place d'une restructuration importante de l'entreprise en raison de l'instabilité financière.
- b. Dès réception d'une telle notification, FareHarbor se réserve le droit de prendre toutes les mesures jugées nécessaires pour protéger ses propres intérêts, y compris, mais sans s'y limiter, la suspension de la fourniture des Services, l'exigence que le Prestataire maintienne un montant minimum de fonds sur son compte Stripe, Adyen ou PayPal, et le report des versements au Prestataire à partir de son compte Stripe, Adyen ou PayPal jusqu'à la fourniture par le Prestataire des services prévus dans le cadre du Contrat d'activité correspondant.

6. Propriété intellectuelle.

6.1 Contenu de FareHarbor. FareHarbor possède et conserve tous les droits, titres et intérêts, y compris tous les droits de propriété intellectuelle, relatifs aux Services, y compris le Système de réservation FareHarbor (« Contenu de FareHarbor »).

6.2 Marques FareHarbor. Toutes les marques de commerce, marques de service et noms commerciaux de FareHarbor utilisés dans le Service (y compris, mais sans s'y limiter : le nom et le logo de FareHarbor ; le nom, la conception et tout logo du Service) (collectivement « Marques FareHarbor ») sont la propriété intellectuelle de FareHarbor ou de ses affiliés. Le Prestataire n'est pas autorisé à utiliser, copier, reproduire, republier, charger, afficher, transmettre, distribuer ou modifier les Marques FareHarbor de quelque manière que ce soit, y compris dans la promotion ou la publicité relative à la distribution de documents sur le Service, sans le consentement écrit préalable de FareHarbor.

7. Contenu du Prestataire

7.1 Licence applicable au Contenu du Prestataire. Sous réserve des présentes Conditions, le Prestataire accorde à FareHarbor une licence mondiale, non exclusive et libre de droits sur tous les supports connus ou développés actuellement ou ultérieurement pendant la durée des présentes Conditions pour utiliser, reproduire, afficher, modifier, créer des œuvres dérivées (y compris des traductions), distribuer, concéder en (sous-)licence et transmettre le Contenu du Prestataire (tel que défini ci-dessous) uniquement dans le but de fournir le Service. « Contenu du Prestataire » désigne l'ensemble des informations, des données et des contenus mis à la disposition de FareHarbor par le Prestataire en lien avec le Service. Cela peut inclure :

- a. le nom, les marques et les logos du Prestataire ;
- b. les images, les photos et les descriptions des produits ou services du Prestataire ; et
- c. les tarifs, les prix, les horaires, les capacités et autres informations relatives à la disponibilité des réservations pour les produits ou services du Prestataire.

7.2 Informations sur les annonces. Le Prestataire peut utiliser le Système de réservation FareHarbor pour créer des annonces sur ses produits ou services. Pour pouvoir remplir ses annonces, FareHarbor demandera au Prestataire de répondre à diverses questions, y compris, mais sans s'y limiter, l'emplacement, la capacité, la taille, les caractéristiques, la disponibilité du produit ou du service, la politique d'annulation et de remboursement, les tarifs et les conditions financières connexes, les taxes et frais applicables, et d'autres informations. Toutes les annonces doivent également inclure une adresse postale valide et toutes les conditions générales d'utilisation importantes. Les informations relatives à l'annonce fournies par le Prestataire seront mises à la disposition du public pour les Réservations. Le Prestataire est seul responsable du Contenu du Prestataire.

7.3 Propriété du Contenu du Prestataire. Sous réserve des présentes Conditions, le Prestataire se réserve tous les droits, titres et intérêts qu'il peut avoir sur le Contenu du Prestataire.

7.4 Respect des réservations. Le Prestataire reconnaît et accepte qu'une fois qu'une Réservation pour son produit ou service est effectuée, le tarif et les conditions de cette Réservation ne peuvent pas être modifiés rétroactivement. Le Prestataire ne doit pas soumettre d'annonces comportant des informations ou des tarifs erronés ou trompeurs, ni d'annonces comportant des tarifs ou des conditions qu'il n'a pas l'intention d'honorer ou de respecter.

7.5 Discrimination interdite. Lorsque le Prestataire crée une annonce, il peut également choisir d'inclure certaines exigences, qualifications ou certifications qui doivent être remplies par la Personne effectuant la réservation afin de pouvoir

demander une Réservation et solliciter les produits ou services du Prestataire, cela peut par exemple inclure la fourniture par la Personne effectuant la réservation d'un numéro de téléphone vérifié. Le Prestataire s'engage à ce qui suit :

- a. ne pas appliquer ces exigences, ces qualifications ou ces certifications de manière discriminatoire ou illégale ;
- b. ne pas utiliser le Service pour demander à une Personne effectuant la réservation de se livrer à une activité interdite ou illégale ; et
- c. ne pas demander à une Personne effectuant la réservation des informations qui sont interdites par la loi applicable ou les exigences de sécurité.

7.6 Responsabilité en matière d'accessibilité. FareHarbor peut permettre au Prestataire de personnaliser l'apparence de l'affichage de ses annonces, y compris les polices et les couleurs, sur le Système de réservation FareHarbor. Le Prestataire convient que toute modification qu'il apporte à l'apparence de ses annonces est à ses propres risques, et qu'il est seul responsable si ces modifications ne sont pas conformes aux réglementations applicables en matière d'accessibilité et/ou aux normes et directives internationales d'accessibilité du contenu Web.

7.7 Publicité. Sous réserve des présentes Conditions, le Prestataire accorde à FareHarbor une licence mondiale, non exclusive et libre de droits pour utiliser, reproduire et afficher le nom et le logo du Prestataire ainsi que toutes les photos ou les vidéos prises par un représentant de FareHarbor lors d'une visite en personne au Prestataire sur les canaux de marketing de FareHarbor, y compris les sites Internet, les réseaux sociaux, les présentations et le matériel promotionnel dans le but de promouvoir et de commercialiser les produits et services de FareHarbor.

7.8 Garanties relatives au Contenu du Prestataire. Sous réserve des licences accordées en vertu des présentes Conditions, le Prestataire déclare et garantit ce qui suit :

- a. il dispose de tous les droits nécessaires pour accorder à FareHarbor les licences accordées en vertu des présentes Conditions ;
- b. aucun consentement obtenu auprès d'un tiers ou paiement effectué à celui-ci n'est requis pour que FareHarbor puisse exercer les droits accordés en vertu des présentes Conditions ; et
- c. le Contenu du Prestataire et son utilisation par FareHarbor n'enfreindront aucune marque de commerce, aucun nom commercial, aucune marque de service, aucun droit d'auteur, aucun secret commercial ou autre droit de propriété de toute autre personne physique ou morale.

7.9 Contenu interdit. Le Prestataire s'interdit de publier, charger, soumettre ou transmettre tout Contenu du Prestataire via le Système de réservation FareHarbor lorsque ledit Contenu :

- a. enfreint, détourne ou viole le brevet, le droit d'auteur, la marque de commerce, le secret commercial, les droits moraux ou d'autres droits de propriété intellectuelle, ou les droits de publicité ou de confidentialité d'un tiers ;
- b. viole, ou encourage un comportement qui violerait, les lois ou les réglementations applicables et qui pourrait engager la responsabilité civile ou pénale ;
- c. est frauduleux, faux, trompeur ou mensonger ;
- d. est diffamatoire, obscène, pornographique, vulgaire ou offensant, tel que déterminé par le seul jugement de FareHarbor ;
- e. incite à la discrimination, au sectarisme, au racisme, à la haine, au harcèlement ou cause un préjudice à l'encontre d'un individu ou d'un groupe ;
- f. est violent ou menaçant, ou incite à la violence ou à des actions menaçantes envers toute autre personne ;
- g. fait la promotion d'activités ou de substances illégales ou nuisibles ; ou
- h. enfreint les conditions de FareHarbor qui peuvent être publiées de temps à autre.

8. Accord relatif au traitement des données

8.1 L'accord régissant le traitement des données personnelles en vertu des présentes Conditions (« Accord relatif au traitement des données ») est disponible [ici](#). L'Accord relatif au traitement des données est incorporé dans les présentes Conditions par référence comme s'il était entièrement énoncé dans les présentes.

9. Sécurité

9.1 Utilisateurs autorisés.

- a. **Autorisation.** Chaque personne identifiée par le Prestataire dans les données d'enregistrement fournies par le Prestataire (ou que le Prestataire identifie ultérieurement auprès de FareHarbor) comme bénéficiant de « l'autorisation de l'utilisateur », y compris les copropriétaires d'entreprises ou les utilisateurs supplémentaires, sera considérée comme autorisée à utiliser le Système de réservation FareHarbor du Prestataire (« Utilisateurs autorisés »). Le Prestataire autorise FareHarbor à fournir aux Utilisateurs autorisés un accès backend au Système de réservation FareHarbor du Prestataire, à discuter du compte avec eux et à apporter des modifications au compte (en fonction des paramètres d'autorisation de l'Utilisateur autorisé).
- b. **Responsabilité.** Le Prestataire est seul responsable des actions de tous les Utilisateurs autorisés, garantit que tous les Utilisateurs autorisés se

conformeront pleinement aux présentes Conditions et doit s'assurer que les Utilisateurs autorisés sont tenus d'utiliser des mots de passe complexes et régulièrement mis à jour ainsi qu'une authentification à 2 facteurs le cas échéant. FareHarbor décline toute responsabilité en cas de litige survenant entre le Prestataire et tout Utilisateur autorisé (ou tout autre tiers auquel le Prestataire a donné accès à son compte), y compris, mais sans s'y limiter, les litiges entre les propriétaires, les responsables, les employés du Prestataire et d'autres Utilisateurs autorisés supplémentaires. Si un litige de ce type survient, FareHarbor se réserve le droit de traiter ce litige en tant que Statut incertain, conformément à la section 17.

- c. **Gestion des accès.** Le Prestataire est seul responsable du maintien et de la surveillance de l'accès de l'Utilisateur autorisé au Système de réservation FareHarbor, y compris (i) l'ajout de nouveaux Utilisateurs autorisés, (ii) la gestion et la modification des autorisations des Utilisateurs autorisés, et (iii) la suppression des Utilisateurs autorisés et/ou de leur accès au Système de réservation FareHarbor.

9.2 Obligations en matière de sécurité. Le Prestataire est seul responsable de toutes les activités effectuées sur le Système de réservation FareHarbor et est exclusivement responsable de la mise en œuvre des mesures de sécurité appropriées fournies par FareHarbor, y compris, mais sans s'y limiter, l'adoption de l'authentification à 2 facteurs et d'autres mesures standard de l'industrie. Ces mesures sont essentielles pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la sécurité : (a) des identifiants de l'Utilisateur autorisé, tels que les noms d'utilisateur et les mots de passe ; (b) du compte de messagerie connecté à ces identifiants ; et (c) de toute autre clé d'accès ou information sensible permettant conjointement d'accéder au Système de réservation FareHarbor.

9.3 Utilisations interdites des systèmes et des données de FareHarbor. Le Prestataire n'est pas autorisé à effectuer les actions suivantes :

- a. utiliser un robot, un crawler, un scraper ou tout autre moyen automatisé pour accéder au Service à quelque fin que ce soit sans l'autorisation écrite expresse de FareHarbor ;
- b. prendre toute mesure qui impose ou pourrait imposer, à la seule discrétion de FareHarbor, une charge déraisonnable ou disproportionnée sur l'infrastructure de FareHarbor ;
- c. interférer ou tenter d'interférer avec le bon fonctionnement du Service ou de toute activité menée sur le Service ;
- d. contourner ou tenter de contourner toute mesure restrictive que FareHarbor peut mettre en œuvre pour empêcher ou restreindre l'accès au Service ; et

- e. copier toute partie du Système de réservation FareHarbor ; et
- f. utiliser le Service : (i) pour perturber les services, les serveurs, les appareils ou les réseaux connectés au Service ou accessibles via celui-ci, interférer avec ceux-ci ou tenter d'obtenir un accès non autorisé ; (ii) pour transmettre ou charger tout élément contenant des virus, des logiciels malveillants, du code ou des applications ou tout autre programme nuisible susceptible d'interférer avec le Service ou de le perturber, ou tout réseau connecté à celui-ci ; (iii) pour faire de l'ingénierie inverse, décompiler ou désassembler le Service ; (iv) pour extraire, créer des bases de données ou créer de toute autre manière des copies de toutes données consultées ou obtenues à l'aide du Service ; ou, (v) pour contourner toute limitation ou toute restriction sur l'utilisation du Service par le Prestataire établie par FareHarbor.

9.4 Obligation de signalement. Le Prestataire contactera rapidement FareHarbor à l'adresse security@fareharbor.com, mais dans tous les cas dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, et s'abstiendra de faire des déclarations publiques (y compris sur les réseaux sociaux) sans l'autorisation écrite préalable de FareHarbor en ce qui concerne le Service, si le Prestataire prend connaissance ou soupçonne ce qui suit :

- a. tout manquement aux mesures de sécurité techniques ou organisationnelles applicables au Service ;
- b. toute défaillance ou toute erreur technique ou opérationnelle de toute partie du Service, affectant notamment la disponibilité du Service ou de toute donnée accessible par le biais du Service ;
- c. toute activité frauduleuse, tout accès non autorisé ou toute transaction frauduleuse dans toute partie du Service ou en cas de violation des présentes Conditions ; ou
- d. toute utilisation non autorisée du Système de réservation FareHarbor ou toute autre violation de la sécurité dont le Prestataire a connaissance.

9.5 Refus d'accès. FareHarbor se réserve le droit, à sa seule discrétion, de refuser l'accès au Système de réservation FareHarbor à quiconque, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, en cas de violation des présentes Conditions.

9.6 Responsabilité. Le Prestataire reconnaît que FareHarbor décline toute responsabilité au titre des pertes ou des dommages causés par le non-respect de ces obligations de sécurité. Le Prestataire s'engage à indemniser et à dégager FareHarbor de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation de tiers, y compris, mais sans s'y limiter, celles découlant d'une violation de la sécurité causée par des mesures de sécurité inadéquates mises en œuvre par le Prestataire.

10. Responsabilité civile associée et recouvrements.

10.1. **Recouvrement.** FareHarbor se réserve le droit de recouvrer les montants dus auprès du Prestataire ou de l'une de ses Sociétés associées (définies ci-dessous) si le Prestataire enfreint les présentes Conditions ou ne verse pas les montants dus à FareHarbor conformément aux présentes Conditions ou aux conditions figurant dans toute facture émise à l'intention du Prestataire.

10.2. **Définition de l'expression Sociétés associées.** Une « Société associée » désigne toute personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, possède, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec le Prestataire, y compris toute entreprise ou toute opération partageant une propriété ou une gestion communes avec le Prestataire.

10.3. **Fonds du compte PSP.** Si le Prestataire enfreint les présentes Conditions, y compris, mais sans s'y limiter, le manquement à ses obligations envers les Personnes effectuant la réservation prévues dans les Contrats d'activité, l'incapacité à payer les montants dus à FareHarbor à la date d'échéance spécifiée sur la facture correspondante, ou l'incapacité à rembourser les Personnes effectuant la réservation des paiements liés aux services non fournis, FareHarbor peut :

- a. suspendre les versements liés au compte du Prestataire ou à l'un des comptes de ses Sociétés associées jusqu'à ce que la violation soit corrigée ou que toutes les obligations de remboursement aient été satisfaites ;
- b. utiliser les fonds du Prestataire ou de tout compte PSP de la Société associée pour régler les Litiges ou procéder aux remboursements découlant de la violation ; et/ou
- c. suspendre d'autres Réservations ou l'accès au Service par le Prestataire ou ses Sociétés associées afin de protéger les Personnes effectuant la réservation ou les intérêts de FareHarbor.

10.4 **Encaissements.** Le Prestataire s'engage à payer, et à s'assurer que FareHarbor est en mesure de percevoir, tous les frais applicables et tout autre montant dû en vertu des présentes Conditions à la date d'échéance.

- a. Le non-paiement par le Prestataire des montants dus à FareHarbor dans les délais indiqués sur les factures émises sera considéré comme une violation des présentes Conditions.
- b. Si le Prestataire ne paie pas les montants facturés en temps opportun, ou si le solde du compte PSP est négatif ou insuffisant, FareHarbor peut, dans la mesure permise par la loi, déduire ces montants (i) des réserves établies sur les comptes du Prestataire ou des Sociétés associées du Prestataire, (ii) des fonds à verser au Prestataire ou aux Sociétés associées du Prestataire, ou (iii) de tout compte bancaire lié au(x)

Compte(s) PSP du Prestataire ou des Sociétés associées du Prestataire via une transaction de débit ACH ou autre.

10.5 Portée. La présente section 10 s'applique à toute entité commerciale, toute personne morale ou toute personne physique qui est une Société associée du Prestataire, y compris, mais sans s'y limiter, les entreprises utilisant les services de FareHarbor dans le cadre de comptes distincts, mais partageant une propriété, des relations financières ou un mandat d'administrateur communs.

11. Taxe

11.1 Définition. « Taxe » ou « Taxes » désignent toutes les taxes nationales, gouvernementales, provinciales, étatiques, municipales ou locales, les prélèvements, les importations, les droits, les (sur)charges, les frais et les retenues de quelque nature que ce soit imposés par toute autorité gouvernementale, fiscale ou autre, y compris la TVA, la TPS, la taxe de vente et d'utilisation, l'ITBIS, la taxe sur les services numériques (DST) ou d'autres taxes similaires.

11.2 Taxes exclues. Tous les frais facturés par FareHarbor au Prestataire sont calculés hors Taxes, y compris, mais sans s'y limiter, les taxes sur la valeur ajoutée, les ventes, l'utilisation, l'accise générale ou les retenues à la source, imposables par toute juridiction locale, étatique, provinciale, fédérale ou étrangère. Les Taxes (le cas échéant) sont calculées en plus des montants au taux en vigueur au point d'imposition concerné. FareHarbor transmettra au Prestataire une facture fiscale valide, comme requis, aux fins des présentes Conditions et, dans la mesure requise par la loi. Le Prestataire reconnaît que toutes les factures émises par FareHarbor seront mises à disposition par voie électronique pour être téléchargées en libre-service par le biais du Service. FareHarbor émettra ses factures sur une base mensuelle après le mois au cours duquel les Services ont été fournis. Le Prestataire réglera ces factures dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

11.3 Dépôt des impôts. La réglementation de l'IRS (Internal Revenue Service - Service des impôts) concernant les exigences fédérales en matière de déclaration fiscale établit que FareHarbor ou ses processeurs de paiement doivent collecter des informations pour le formulaire W-9 de l'IRS, ou son équivalent, auprès de tous les fournisseurs de produits ou de services aux États-Unis. Le cas échéant et si la réglementation applicable de l'IRS l'exige, FareHarbor et/ou le PSP acquis transmettra tous les formulaires 1099-K requis au Prestataire en les envoyant dans un format numérique par e-mail.

11.4 Déclaration fiscale. Le Prestataire comprend et accepte qu'il est seul responsable de s'informer sur les exigences en matière de déclaration fiscale qui s'appliquent en consultation avec ses conseillers fiscaux. FareHarbor ne peut pas donner de conseils fiscaux et n'en propose pas. De plus, le Prestataire est tenu de

s'informer sur toutes les Taxes applicables, de s'en acquitter et de les inclure dans les annonces appropriées. À la demande de FareHarbor, le Prestataire s'engage à lui fournir les informations nécessaires pour prouver, à la satisfaction d'une autorité fiscale, qu'il a accepté et qu'il a effectivement facturé, collecté et versé les Taxes applicables dues au titre du Tarif de l'activité à l'autorité fiscale compétente.

11.5. Indemnisation – Conformité fiscale. Le Prestataire s'engage à indemniser entièrement et à dégager de toute responsabilité FareHarbor, ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés, ses actionnaires, ses affiliés ou ses agents en cas de réclamations, pertes, dommages, responsabilités, jugements, pénalités, amendes et dépenses, y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires et frais raisonnables d'avocat, dans la mesure où ils résultent ou découlent de (a) l'incapacité du Prestataire à s'enregistrer, en temps opportun, correctement et avec précision auprès des autorités compétentes et/ou à fournir les informations requises par la loi, pour se conformer aux exigences de déclaration fiscale applicables dans la juridiction du Prestataire, ou (b) l'incapacité du Prestataire à payer, collecter, déterminer, inclure, retenir ou verser en temps opportun toutes les taxes fédérales, nationales, étatiques et locales applicables ou les frais gouvernementaux aux autorités fiscales compétentes, y compris les Taxes collectées par FareHarbor et transférées au Prestataire pour être versées à l'autorité fiscale compétente.

11.6 Indemnisation – Obligations fiscales du Prestataire. Le Prestataire s'engage à indemniser entièrement et à dégager de toute responsabilité FareHarbor, ses partenaires, ses agents et ses employés au titre (a) des réclamations fiscales et des obligations de FareHarbor pour les Taxes dues par le Prestataire, ou (b) des Taxes que FareHarbor a l'obligation légale de payer, de percevoir, de retenir et de verser pour le Prestataire, en son nom ou à sa place.

12. Audit et demandes gouvernementales

12.1 Coopération. Le Prestataire coopérera pleinement avec FareHarbor et lui fournira toutes les informations demandées en ce qui concerne l'identification du propriétaire (bénéficiaire ultime), du gestionnaire et/ou du responsable du traitement du Prestataire, le profil de risque du Prestataire, sa santé financière et tout autre processus et objectif de diligence raisonnable que FareHarbor communique raisonnablement au Prestataire de temps à autre.

12.2 Audit. FareHarbor peut mener et/ou demander à un tiers d'effectuer une inspection ou un audit des dossiers du Prestataire dans la mesure raisonnablement nécessaire pour remplir toute obligation légale ou de déclaration de FareHarbor, et lorsque FareHarbor soupçonne raisonnablement le non-respect des présentes Conditions par le Prestataire. Le Prestataire ainsi que ses employés, ses agents et ses représentants doivent coopérer pleinement en cas de demandes raisonnables de

FareHarbor et de ces tiers, en fournissant l'accès à tous les livres, les registres, les locaux, en mettant à disposition le personnel et toute autre information pertinente ainsi que des copies si nécessaire.

12.3 Coûts des audits. FareHarbor prendra en charge les coûts de toute inspection ou tout audit, à moins qu'ils ne révèlent une Violation substantielle (définie ci-dessous) par le Prestataire de toute disposition des présentes Conditions, auquel cas tous les coûts liés à l'inspection ou à l'audit applicables seront pris en charge par le Prestataire, sans préjudice des autres droits et recours de FareHarbor à l'égard de la violation.

13. Assurance

13.1 Pendant toute la durée de validité des présentes Conditions et pendant une période de deux (2) ans suivant toute résiliation, le Prestataire s'engage à maintenir en vigueur et de plein effet une couverture d'assurance adéquate habituelle pour les entreprises proposant des visites, des activités ou des attractions de même nature, jouissant d'une réputation établie engagées dans la même activité ou une activité similaire, y compris, mais sans s'y limiter, l'assurance cybersécurité. Le Prestataire s'engage à fournir rapidement à FareHarbor la preuve de la couverture requise par la présente section 13 ou la loi applicable si FareHarbor le demande. Si FareHarbor détermine raisonnablement que la couverture du Prestataire est insuffisante conformément aux présentes Conditions et/ou à la loi applicable, le Prestataire s'engage à souscrire rapidement une couverture supplémentaire à la demande de FareHarbor.

14. Indemnisation

14.1 Par FareHarbor. FareHarbor s'engage à indemniser, dégager de toute responsabilité et défendre le Prestataire, ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés, ses actionnaires, ses affiliés ou ses agents contre toutes les réclamations, les responsabilités, les pertes, les dommages, les coûts et les dépenses qu'elle pourrait encourir, y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires et frais d'avocat, que ce soit directement ou indirectement, en lien avec toute réclamation, tout motif d'action ou toute poursuite intentée par des tiers, dans la mesure où la réclamation allègue que le Système de réservation FareHarbor, à l'exclusion de tout Contenu du Prestataire, enfreint ou détourne tout droit de propriété intellectuelle.

14.2 Par le Prestataire. Le Prestataire s'engage à indemniser, dégager de toute responsabilité et défendre FareHarbor, ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés, ses actionnaires, ses affiliés ou ses agents contre toutes les réclamations, les responsabilités, les pertes, les dommages, les coûts et les dépenses qu'elle pourrait encourir, y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires et frais d'avocat, que ce soit directement ou indirectement, en lien avec toute réclamation, tout motif

d'action ou toute poursuite intentée par des tiers (y compris les dirigeants, les administrateurs, les employés, les actionnaires, les affiliées ou les agents du Prestataire) liés à ce qui suit :

- a. l'exécution des obligations du Prestataire au titre du Contrat d'activité, y compris les rétrofacturations que FareHarbor pourrait devoir payer aux PSP ;
- b. l'utilisation du Service par le Prestataire en violation des présentes Conditions ;
- c. le Contenu du Prestataire ; et
- d. les garanties du Prestataire incluses dans les présentes Conditions.

14.3 Procédure d'indemnisation. Toute Partie demandant une indemnisation en vertu des présentes doit notifier rapidement et par écrit à la Partie en charge de l'indemnisation toute réclamation pour laquelle une indemnisation est demandée (étant entendu que le défaut de notification rapide ne libère pas la Partie en charge de l'indemnisation de ses obligations d'indemnisation à moins qu'un tel manquement n'entraîne un préjudice important pour ladite Partie), accorder à la Partie en charge de l'indemnisation la possibilité d'assumer le contrôle exclusif de la défense et du règlement de la réclamation, et fournir à la Partie en charge de l'indemnisation, à ses frais, toute l'assistance, les informations et l'autorité raisonnablement nécessaires à la défense et au règlement de la réclamation.

15. Limitation de responsabilité

15.1 À l'exception des dommages corporels, de la négligence grave ou de la faute intentionnelle, et des obligations d'indemnisation de chaque Partie prévues à la section 14, aucune des Parties ni aucun de ses dirigeants, administrateurs, employés, actionnaires, affiliés ou agents ne seront responsables ou soumis à des obligations à l'égard de l'objet des présentes, ou en vertu d'un contrat, d'une négligence, d'une responsabilité sans faute ou de toute autre théorie en droit ou en equity,

- a. d'un montant supérieur au moins élevé des montants suivants : (i) les Frais de réservation totaux reçus par FareHarbor en vertu des présentes Conditions au cours de la période de six mois précédant immédiatement les événements à l'origine du motif d'action ou, (ii) 50 000 USD ;
- b. de tout coût d'acquisition de biens, de technologies, de services ou de droits de substitution ;
- c. de l'interruption de l'utilisation ou la perte de données, de chiffres d'affaires, d'opportunités, d'économies ou de clientèle ; ou
- d. de tout dommage accessoire, consécutif ou punitif.

15.2 Délais pour présenter une réclamation. Le Prestataire informera FareHarbor par écrit de toute réclamation en vertu de la présente section 15 dès que

raisonnablement possible, mais dans tous les cas, dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date à laquelle le Prestataire a connaissance ou aurait raisonnablement dû avoir connaissance d'une violation de l'une des présentes Conditions et/ou de dommages, en indiquant tous les détails pertinents concernant cette violation et toutes les informations disponibles à l'appui d'une telle réclamation. Si le Prestataire ne se conforme pas aux exigences de la présente section 15.2, tous les droits relatifs aux réclamations et droits en vertu des Conditions sont immédiatement perdus.

15.3 Renonciation aux réclamations. Toute réclamation notifiée selon les modalités prévues à la section 15.2 ci-dessus qui n'a pas été satisfaite, réglée ou retirée sera inapplicable et fera l'objet d'une renonciation irrévocable à l'encontre de FareHarbor dès lors qu'une période de douze (12) mois se sera écoulée après le rejet écrit d'une telle réclamation par FareHarbor, à moins que le Prestataire n'ait entamé une procédure judiciaire portant sur une telle violation dans ce délai.

16. Durée et résiliation

16.1 Durée indéterminée. Les présentes Conditions entreront en vigueur dès leur acceptation par le Prestataire dans le Système de réservation FareHarbor et seront conclues pour une durée indéterminée, à moins qu'elles ne soient résiliées conformément à la présente section 16.

16.2 Violation substantielle. Toute violation des dispositions ci-après sera considérée comme une « Violation substantielle » en vertu des présentes Conditions : (a) « Garanties » ; (b) « Conditions d'utilisation » ; (c) « Contenu du Prestataire » ; (d) « Sécurité » ; et, (e) « Garanties de conformité ».

16.3 Résiliation volontaire. L'une ou l'autre des Parties peut résilier les présentes Conditions à tout moment moyennant la transmission d'un préavis écrit de résiliation de quinze (15) jours à l'autre Partie.

16.4 Résiliation immédiate. L'une ou l'autre des Parties peut résilier les présentes Conditions (en tout ou partie) avec effet immédiat, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire et sans encourir aucune obligation d'indemnisation au titre de tout dommage dans les cas suivants :

- a. si l'une ou l'autre des Parties manque à ses obligations en vertu des présentes Conditions ;
- b. en cas de faillite (dépôt d'une demande) ou de suspension de paiement (ou mesure similaire) à l'égard de l'autre Partie ; ou
- c. si l'une ou l'autre des Parties est dissoute ou transférée en totalité ou en partie à un tiers.

16.5 Responsabilité en matière de résiliation. Le Prestataire convient que FareHarbor n'aura aucune responsabilité au titre des dommages, des responsabilités, des pertes (y compris la perte de profits) ou de toute autre

conséquence que le Prestataire pourrait encourir à la suite de la résiliation ou de la suspension de l'accès du Prestataire au Service.

16.6 Résiliation en cas de Violation substantielle. Dans le cas où les présentes Conditions sont immédiatement résiliées en raison d'une Violation substantielle (définie ci-dessus), l'obligation de la Partie défaillante de prendre des mesures correctives pour remédier à, atténuer ou corriger de toute autre manière la Violation substantielle survivra à toute résiliation, toute expiration ou toute suspension des présentes Conditions dans la mesure où la Violation substantielle peut être corrigée ou atténuée.

16.7 Obligations découlant du Contrat d'activité. Le Prestataire reste entièrement et seul responsable de l'exécution des obligations envers les Personnes effectuant la réservation en vertu des Contrats d'activité signés avant toute suspension ou toute résiliation des présentes Conditions.

16.8 Conditions de récompense. FareHarbor peut mettre certains programmes d'incitation ou de récompenses à la disposition du Prestataire, et communiquera toutes les conditions supplémentaires applicables à ces programmes d'incitation ou de récompenses, soit conformément aux dispositions de notification des présentes Conditions, soit par d'autres moyens (« Conditions de récompense »). Le Prestataire reconnaît et accepte que FareHarbor a le droit de résilier les Conditions de récompense avec effet immédiat et sans préavis, et que FareHarbor n'aura aucune responsabilité au titre des dommages, des responsabilités, des pertes (y compris les pertes de profits) ou de toute autre conséquence que le Prestataire pourrait encourir à la suite de la résiliation de toutes Conditions de récompense.

16.9 Conditions supplémentaires. En dehors des présentes Conditions, FareHarbor et le Prestataire peuvent convenir de conditions supplémentaires (« Conditions supplémentaires »). Sauf disposition contraire dans les Conditions supplémentaires, le Prestataire reconnaît et accepte que FareHarbor a le droit de résilier les Conditions supplémentaires avec effet immédiat et sans préavis, et que FareHarbor n'aura aucune responsabilité au titre des dommages, des responsabilités, des pertes (y compris les pertes de profits) ou de toute autre conséquence que le Prestataire pourrait encourir à la suite de la résiliation de toutes Conditions supplémentaires.

17. Accès au Système de réservation FareHarbor.

17.1 Vente de l'activité du Prestataire. Le Prestataire doit informer FareHarbor si un tiers acquiert plus de cinquante pour cent (50 %) de l'activité et/ou des actifs du Prestataire, y compris toute proposition de cession, de transfert ou de novation des Conditions (« Vente de l'activité du Prestataire »). Le Prestataire doit soumettre un Avis de vente d'activité dûment complété (« Avis de vente ») au moins trente (30) jours avant la date d'entrée en vigueur ou la date d'entrée en vigueur

prévue de la vente. Dans l'Avis de vente, le Prestataire indiquera l'identité et les coordonnées du nouveau propriétaire/prestataire (le « Cessionnaire »), si le Système de réservation FareHarbor du Prestataire sera transféré au Cessionnaire ainsi que toute information supplémentaire demandée dans l'Avis de vente.

17.2 Procédure de vente. Avant le transfert du Système de réservation FareHarbor d'un Prestataire au Cessionnaire, le Prestataire et le Cessionnaire doivent signer et remettre à FareHarbor l'Accord de cession et de prise en charge du tableau de bord de FareHarbor. Le Prestataire reste seul responsable de toutes les obligations et réclamations le concernant ou accumulées par celui-ci au titre des présentes Conditions, et ce jusqu'à ce que FareHarbor ait reçu l'Accord de cession et de prise en charge du tableau de bord dûment signé et dès lors qu'elle a, par écrit : (a) accepté une telle cession conformément à la section 22.4 ci-dessous et (b) libéré le Prestataire desdites obligations.

17.3 Coopération en matière de transfert. Afin d'assurer une transition harmonieuse de tout changement de propriété décrit à la section 17.1 ci-dessus, le Prestataire s'engage à coopérer de bonne foi et à répondre aux demandes raisonnables d'informations ou d'assistance de FareHarbor qui pourraient être requises par FareHarbor, les PSP ou tout autre prestataire de service tiers du Prestataire. Pendant la transition, l'interlocuteur principal de FareHarbor sera le Prestataire. Pour recevoir des instructions du Cessionnaire en ce qui concerne la vente de l'activité, du Système de réservation FareHarbor ou des Services du Prestataire, FareHarbor doit d'abord avoir reçu l'Accord de cession et de prise en charge du tableau de bord dûment signé, sauf dans les cas prévus à la section 17.4 ci-dessous.

17.4 Non-conformité du Prestataire. En cas de Vente de l'Activité du Prestataire à un Cessionnaire sans se conformer pleinement à la présente section 17, si le Prestataire ne répond pas aux communications de FareHarbor envoyées à la dernière adresse e-mail connue du Prestataire, FareHarbor se réserve le droit d'entreprendre l'une des actions suivantes à sa seule discrétion :

- a. créer un Système de réservation FareHarbor distinct et indépendant pour le Cessionnaire (en tant que nouveau Prestataire), avec ou sans migration des données du Prestataire vers le Système de réservation FareHarbor du Cessionnaire, auquel cas le Prestataire reste entièrement responsable et financièrement responsable de toutes les activités passées, présentes et futures liées à son Système de réservation FareHarbor ; ou
- b. transférer le Système de réservation FareHarbor du Prestataire au Cessionnaire, auquel cas le Prestataire reste entièrement responsable et financièrement responsable de toutes les activités liées au Système de réservation FareHarbor transféré jusqu'à la date de ce transfert, y compris

les réservations existantes, les cartes-cadeaux, les litiges ou toute autre obligation financière en cours.

17.5 Statut de propriété ou autorité de gestion incertains. Si l'autorité de gestion ou le statut de propriété, y compris tout changement d'autorité de gestion ou de statut de propriété, du Prestataire sont incertains et/ou ne sont pas clairement communiqués à FareHarbor, par exemple un litige de propriété en cours ou des communications et/ou des instructions contradictoires de la part des Utilisateurs autorisés, FareHarbor a le droit, jusqu'à ce que la légalité de l'autorité de gestion ou du statut de propriété soit irrévocablement claire, de procéder aux actions suivantes :

- a. suspendre temporairement les versements effectués à partir du compte PSP du Prestataire ;
- b. interdire tout changement de propriété ou de compte bancaire dans le Système de réservation FareHarbor concerné ; et/ou
- c. supprimer tous les droits d'utilisateur que FareHarbor juge approprié.

17.6 Désengagement en raison d'une violation. Si FareHarbor résilie ou suspend les droits du Prestataire en vertu des présentes Conditions en raison d'une violation de celles-ci par le Prestataire, FareHarbor aura le droit de supprimer, restreindre ou désactiver de toute autre manière toutes les autorisations du Prestataire dans le(s) Système(s) de réservation FareHarbor et l'accès au(x) Système(s) de réservation FareHarbor, comme FareHarbor le juge raisonnablement nécessaire dans les circonstances pertinentes.

18. Confidentialité

18.1 Définition. Les Parties comprennent et conviennent que, dans le cadre de la mise en œuvre des présentes Conditions, chaque Partie peut avoir accès, ou être exposée, directement ou indirectement, aux informations confidentielles non publiques de l'autre Partie (les « Informations confidentielles »). Les Informations confidentielles comprennent, sans s'y limiter, (a) toute transaction, tout trafic et tout volume d'utilisation, (b) les plans marketing, financiers et commerciaux, (c) les informations techniques, logicielles et opérationnelles, et (d) les structures tarifaires, les grilles tarifaires, les conditions de paiement, les réductions ou tout autre arrangement commercial formel ou informel, y compris les discussions, les propositions ou les négociations à cet égard.

18.2 Obligations confidentielles. Chaque Partie accepte :

- a. que toutes les Informations confidentielles soient traitées comme privées et confidentielles ;
- b. que toutes les Informations confidentielles demeurent la propriété exclusive de la Partie émettrice, et que la Partie destinataire s'abstient de les utiliser à toute autre fin que celle prévue dans les présentes Conditions ;

- c. d'utiliser des méthodes prudentes pour s'assurer que ses employés, ses dirigeants, ses agents et ses prestataires de services (la « Personne autorisée ») préservent la sécurité des Informations confidentielles ;
- d. de restituer ou de détruire toutes les (copies (papier ou électroniques) des) Informations confidentielles sur demande écrite de l'autre Partie ; et
- e. de veiller à ce que les Personnes autorisées s'abstiennent :
 - 1. de copier ou de publier les Informations confidentielles ou de les divulguer à un tiers, ou
 - 2. de les utiliser ou de les conserver dans un système de recherche ou une base de données non protégés (sauf conformément aux présentes Conditions).

18.3 Informations non confidentielles. Nonobstant ce qui précède :

- a. Les Informations confidentielles n'incluent pas les informations suivantes :
 - (i) informations relevant du domaine public ou entrant dans le domaine public sans acte ou omission de la part de la Partie destinataire,
 - (ii) informations détenues par la Partie destinataire avant la date d'acceptation des présentes Conditions par le Prestataire, (iii) informations divulguées à la Partie destinataire par un tiers n'ayant aucune obligation de confidentialité à cet égard, ou (iv) informations devant être divulguées en vertu de la loi, d'une ordonnance d'un tribunal, d'une citation à comparaître ou d'une autorité gouvernementale ; et
- b. aucune disposition des présentes Conditions n'empêche, ne limite ou ne restreint une Partie de divulguer des Informations confidentielles (y compris toute information générale ou toute donnée technique, opérationnelle, de performance et financière, sauf accord contraire entre les parties) à titre confidentiel à une société affiliée (du groupe). Le Prestataire accepte et reconnaît explicitement que les Informations confidentielles peuvent être partagées et divulguées à toute entité ou site Internet affilié à FareHarbor.

19. Force majeure

19.1 Portée. La force majeure est réputée exister de la part de FareHarbor si, après la conclusion des présentes Conditions, FareHarbor est empêchée ou gênée dans l'exécution d'une ou plusieurs de ses obligations en vertu des Conditions ou dans la préparation de celles-ci à la suite des événements suivants : guerre (déclarée ou non), menace de guerre, guerre civile, terrorisme, émeutes, actes de guerre, pandémie, épidémie, catastrophe naturelle ou événement naturel extrême, incendie, dégât des eaux, inondation, grève, grèves d'occupation, lock-out, restrictions à l'importation et à l'exportation, mesures gouvernementales, défauts de machines, interruptions dans l'approvisionnement en énergie, tout cela tant dans l'activité de

FareHarbor que dans les activités de tiers auprès desquels le fournisseur doit obtenir tout ou partie du Service, que ce soit sous sa propre gestion ou non, et également en raison de toutes les autres causes qui ne résultent pas de la faute de FareHarbor.

19.2 **Invocation.** Si FareHarbor invoque la présente section 19, elle est libérée de son obligation d'exécution prévue dans les présentes Conditions et de toute responsabilité au titre de dommages-intérêts ou de tout autre recours contractuel en cas de violation des Conditions, à compter du moment où l'empêchement entraîne l'incapacité d'exécution, à condition que cet empêchement soit notifié sans délai. Si la notification n'est pas faite sans délai, la dispense prend effet à partir du moment où la notification parvient au Prestataire.

20. Garanties de conformité

20.1 **Obligations générales en matière de conformité.** Chaque Partie s'engage à se conformer aux lois applicables, y compris les lois, les règles et les réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption, la lutte contre le financement du terrorisme, l'évasion fiscale, les sanctions commerciales et économiques, l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et les droits humains (« Exigences de conformité »), qui peuvent restreindre la capacité de FareHarbor à mettre le Service à la disposition du Prestataire et à effectuer, traiter ou faciliter les paiements sur le compte bancaire du Prestataire, s'il n'a aucun lien avec la juridiction où le Prestataire est situé.

- a. Sauf interdiction contraire par les lois et les réglementations applicables, le Prestataire s'engage à informer immédiatement FareHarbor en cas de violation réelle ou présumée (que ce soit par le Prestataire ou par l'un de ses employés, ses agents, ses affiliés, ses sous-traitants ou ses sous-fournisseurs) des Exigences de conformité et, à cet égard il s'engage à ce qui suit :
 - i. conserver toutes les preuves, y compris, le cas échéant, éteindre et sécuriser tous les appareils qui auraient pu être impliqués dans la violation présumée ou réelle et ne pas reformater, supprimer, effacer ou détruire de quelque manière que ce soit ces appareils ;
 - ii. fournir toute information pertinente demandée par FareHarbor ; et
 - iii. enquêter rapidement et informer FareHarbor des résultats de cette enquête, et prendre les mesures correctives appropriées lorsque ces enquêtes confirment que des violations ont eu lieu.
- b. FareHarbor est en droit de retenir tout versement dû en vertu des présentes Conditions jusqu'à l'achèvement des enquêtes du Prestataire et de FareHarbor et sous réserve que la violation puisse faire l'objet d'une réparation satisfaisante.

20.2 Conformité aux lois en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin. Le Prestataire s'engage à ce que son exécution en vertu des présentes Conditions soit entièrement conforme à toutes les lois et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption, y compris, mais sans s'y limiter, la loi américaine Foreign Corrupt Practices Act de 1977 (« FCPA »), la loi britannique UK Bribery Act de 2010 et les lois de tout autre territoire ayant compétence sur les Parties. En conséquence, le Prestataire s'engage à ce qui suit :

- a. dans l'exécution d'activités en lien avec les présentes Conditions, ni le Prestataire, ni aucun agent, affilié, membre de la famille ou proche, ou toute autre personne agissant en son nom n'offrira, ne promettra, ne donnera, n'acceptera ou n'autorisera le don de quoi que ce soit de valeur, ni n'offrira, ne promettra, ne fera ou n'autorisera l'exécution d'un paiement inapproprié, d'un pot-de-vin, d'un rabais, d'un avantage, d'un paiement d'influence, d'un paiement de facilitation, d'un dessous-de-table ou de tout autre paiement illégal, à ou provenant de tout représentant du gouvernement, parti politique ou candidat à une fonction publique pour obtenir un avantage injuste, ou influencer tout acte ou toute décision d'un représentant du gouvernement pour ou au nom de la société ;
- b. il n'est pas autorisé à sous-traiter, céder ou transférer l'un(e) de ses droits, avantages, responsabilités ou obligations en vertu des présentes Conditions, que ce soit en tout ou en partie, à un tiers sans le consentement écrit préalable de FareHarbor, qui a le droit, à sa seule discrétion, d'examiner les qualifications de tout sous-traitant du Prestataire et de rejeter tout sous-traitant proposé que FareHarbor considère raisonnablement comme n'étant pas qualifié pour exécuter ses obligations. Le Prestataire reste entièrement responsable du respect des présentes Conditions, nonobstant toute sous-traitance autorisée, et reste entièrement responsable des actes et des omissions de l'un de ses sous-traitants autorisés ou de tout employé de ces sous-traitants ; et
- c. sous réserve des lois applicables, le Prestataire doit tenir une piste d'audit complète et tenir des registres et des documents justificatifs de toutes les transactions financières et non financières relatives aux présentes Conditions pendant toute leur durée de validité et pendant au moins cinq (5) ans après la résiliation ou l'expiration des présentes Conditions.

20.3 Obligations fiscales et respect des lois interdisant l'évasion fiscale ou la fraude fiscale. Dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions et de la rémunération prévues par lesdites Conditions, chaque Partie (y compris ses employés, ses administrateurs, ses dirigeants, ses agents et autres représentants respectifs) paiera intégralement toutes les Taxes qui lui sont légalement dues dans toute juridiction dans laquelle elle opère, et ne devra pas :

- a. commettre d'infraction (ou aider, inciter, encourager à, recommander ou donner les moyens de commettre une infraction) consistant à falsifier les recettes publiques ou participer sciemment à l'évasion fiscale frauduleuse ou à sa préparation ; ou,
- b. enfreindre ou prendre toute mesure susceptible de placer l'autre Partie en violation des lois applicables interdisant la fraude fiscale criminelle, l'évasion fiscale et/ou la facilitation de celles-ci.

20.4

Respect des sanctions économiques et commerciales.

- a. Chaque partie déclare et garantit que, tant que les présentes Conditions sont en vigueur, elle ne fait pas partie, et n'est en aucun cas liée à, impliquée ou associée à, ou sous le contrôle, la gestion ou la propriété d'une personne qui :
 - i. est un terroriste ou une organisation terroriste ;
 - ii. figure sur toute liste applicable de parties/personnes sanctionnées (y compris, sans s'y limiter, les listes de parties restreintes publiées par l'ONU, les États-Unis, l'UE, les Pays-Bas et le Royaume-Uni) ;
 - iii. est possédée par une ou plusieurs personnes figurant sur une telle liste, contrôlée par celle-ci ou agissant sous sa direction ; ou
 - iv. réside habituellement dans ou est constituée en vertu des lois de toute juridiction soumise à des sanctions globales ou à l'échelle du territoire imposées par l'ONU, les États-Unis, l'UE, les Pays-Bas ou le Royaume-Uni.
- b. Aucune des parties n'exportera, ne réexportera, n'expédiera, ne vendra, ne fournira, ne livrera ou ne transfèrera de quelque manière que ce soit un produit, un équipement, une technologie ou un logiciel vers, depuis ou par l'intermédiaire d'un pays ou d'une personne en violation de la loi applicable.
- c. Chaque partie fournira, avant la livraison de tout bien physique, tout logiciel et/ou toute technologie (collectivement, les « Articles ») qui seraient classifiés en vertu de la loi applicable, une annexe identifiant par écrit le régime juridique auquel les Articles sont soumis et les classifications appropriées à l'égard de chaque Article, de manière suffisamment détaillée pour permettre à l'autre partie de déterminer les lois applicables à chaque Article.
- d. Aucune des parties ne prendra de mesures qui enfreindraient ou placeraient l'autre partie en violation des sanctions applicables (y compris, mais sans s'y limiter, celles imposées par l'ONU, les États-Unis, l'UE, les Pays-Bas et/ou le Royaume-Uni et tout autre territoire ayant compétence sur les parties).

20.5

Esclavage moderne, traite des êtres humains et droits humains.

- a. Chaque partie déclare et garantit que, pendant la durée de validité des présentes Conditions, elle se conforme à l'ensemble des lois applicables en matière de droit du travail, de droits humains, de non-discrimination et d'esclavage moderne, y compris la loi britannique UK Modern Slavery Act de 2015 et la loi américaine Uyghur Forced Labor Prevention Act de 2021. Plus spécifiquement, chaque partie déclare qu'elle ne détient aucune personne en esclavage ni en servitude, n'organise ou ne facilite le déplacement ou le séjour de toute autre personne dans l'objectif de l'exploiter.
- b. Le Prestataire déclare et garantit que, dans l'exercice de toutes les activités prévues par les présentes Conditions, le Prestataire, son Personnel, ses agents, ses affiliés, ses sous-traitants ou ses sous-fournisseurs effectuant des travaux et/ou fournissant des biens ou des services inclus dans les présentes Conditions, respecteront et veilleront à ne pas violer la Déclaration des droits humains.
- c. FareHarbor a le droit de demander que les employés, les agents et les sous-fournisseurs du Prestataire effectuant des travaux en vertu des présentes Conditions reçoivent la Déclaration des droits humains et une formation (dispensée par le Prestataire ou un tiers) portant, au minimum, sur les droits humains pertinents pour les activités, les biens ou services couverts par les présentes Conditions. FareHarbor se réserve le droit d'examiner tous les programmes de formation dispensés par le Prestataire ou un tiers, et de fournir des documents supplémentaires qu'elle juge nécessaires.
- d. Le Prestataire doit mettre en place une procédure de réclamation permettant aux tiers de déposer des plaintes concernant des questions liées aux droits humains.
- e. Le Prestataire informera immédiatement FareHarbor s'il a connaissance d'un impact négatif réel ou présumé sur les droits humains découlant des activités du Prestataire, de son Personnel, ses agents, ses affiliés, ses sous-traitants ou ses sous-fournisseurs lorsqu'elles sont liées à la chaîne d'activités de FareHarbor par le biais des présentes Conditions.

20.6 Respect des lois en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

- a. Pendant toute la durée de validité des présentes Conditions, le Prestataire déclare et garantit ce qui suit : (i) aucun fonds (ou une partie de ceux-ci) qu'il peut verser à FareHarbor ne constitue le produit du crime, (ii) il n'acquiert, n'utilise, ne possède, ne conserve, ne contrôle ou ne traite pas de toute autre manière (sciemment ou avec des raisons de soupçonner) des fonds ou d'autres biens constituant le produit du crime, et (iii) il ne se

livrera pas d'une autre manière à une activité ou ne sera pas impliqué dans un arrangement qui pourrait constituer une infraction en vertu des lois applicables interdisant le commerce du produit du crime et/ou le financement du terrorisme.

- b. En ce qui concerne le compte bancaire à utiliser dans le cadre des présentes Conditions (« Compte bancaire »), le Prestataire déclare et garantit que ce qui suit : (i) il est le seul titulaire et bénéficiaire du Compte bancaire ; (ii) tous les paiements et les transferts entre FareHarbor et le Compte bancaire (et inversement) sont effectués sans lien de dépendance et n'enfreignent aucune loi applicable (notamment les lois en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, les pots-de-vin et la corruption, l'évasion fiscale, le financement du terrorisme, les sanctions financières et autres crimes financiers) ; et (iii) il n'utilise pas le Compte bancaire (ou les fonds transférés vers ou depuis FareHarbor) pour enfreindre des lois portant sur le blanchiment d'argent, les pots-de-vin et la corruption, l'évasion fiscale, le financement du terrorisme, les sanctions financières ou d'autres crimes financiers.

20.7 Compte bancaire du Prestataire. En ce qui concerne le compte bancaire à utiliser dans le cadre du Service, de votre Système de réservation FareHarbor et des présentes Conditions (« Compte bancaire »), le Prestataire déclare et garantit que ce qui suit : (a) il est le seul titulaire et bénéficiaire du Compte bancaire ; (b) tous les paiements et les transferts entre FareHarbor et le Compte bancaire (et inversement) sont effectués sans lien de dépendance et n'enfreignent aucune loi applicable (notamment les lois en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, les pots-de-vin et la corruption, l'évasion fiscale, le financement du terrorisme, les sanctions financières et autres crimes financiers) ; et (c) il n'utilise pas le Compte bancaire (ou les fonds transférés vers ou depuis FareHarbor) pour enfreindre des lois portant sur le blanchiment d'argent, les pots-de-vin et la corruption, l'évasion fiscale, le financement du terrorisme, les sanctions financières ou d'autres crimes financiers.

20.8 Opérations de FareHarbor. FareHarbor garantit et déclare que ses opérations sont et ont été menées à tout moment conformément aux exigences applicables en matière de tenue de registres et de rapports financiers, aux lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent de toutes les juridictions où FareHarbor ou l'une de ses filiales exercent leurs activités, ainsi qu'aux règles, aux réglementations et aux directives administrées ou appliquées par tout organisme gouvernemental.

20.9 Respect des lois applicables en matière de concurrence. Chaque Partie déclare et garantit qu'en vertu des présentes Conditions, elle se conforme à toutes les lois applicables en matière de concurrence, y compris, mais sans s'y

limiter, les règles régissant l'échange d'informations et l'utilisation des données (y compris les Informations confidentielles).

20.10 Mesures de conformité internes.

- a. Chaque partie doit, pendant la durée des présentes Conditions, mettre en œuvre ou maintenir des mesures internes raisonnables (y compris, mais sans s'y limiter, des conditions, des procédures, des audits de conformité, des formations et des mécanismes de réclamation) pour s'assurer qu'elle (ainsi que ses employés, ses administrateurs, ses dirigeants, ses agents, ses affiliés, ses sous-traitants ou ses sous-fournisseurs et autres représentants) se conforme pleinement aux présentes Exigences de conformité.
- b. FareHarbor est en droit d'effectuer un audit de la chaîne logistique du Prestataire.

21. Survie

21.1 Les sections intitulées « Limitation de responsabilité », « Indemnisation », « Survie », « Divers », « Accord relatif au traitement des données », « Taxes » et « Confidentialité » survivront à toute résiliation ou toute expiration des présentes Conditions. Toute disposition supplémentaire contenue dans les présentes qui pourrait être raisonnablement interprétée comme survivant à la résiliation ou à l'expiration des présentes Conditions restera en vigueur jusqu'à l'expiration de tous les délais de prescription applicables.

22. Divers

22.1 **Avis.** Tous les avis ou autres communications autorisés ou requis en vertu des présentes Conditions, y compris ceux concernant les modifications apportées aux présentes Conditions, seront effectués par écrit et envoyés par FareHarbor (a) par e-mail (dans chaque cas à l'adresse associée au compte du Prestataire), ou (b) en communiquant ces informations via le Service ou le Système de réservation FareHarbor. Pour les avis effectués par e-mail, la date de réception sera considérée comme étant la date à laquelle ledit avis a été transmis. Tous les avis seront en anglais. Toute traduction sera fournie par courtoisie et à titre informatif uniquement. En cas de conflit ou d'incohérence entre la version anglaise et une traduction, la version anglaise prévaudra et sera considérée comme la version faisant foi à toutes fins utiles, y compris l'interprétation et l'application.

22.2 **Modification et amendement.** FareHarbor se réserve le droit de modifier ou d'amender les présentes Conditions, y compris les conditions régissant le Service principal et les Services supplémentaires, à tout moment. En cas de modification ou d'amendement, FareHarbor transmettra au Prestataire un préavis raisonnable, au moins 15 jours à l'avance, conformément aux dispositions de préavis prévues dans

les présentes Conditions. Toute modification des présentes Conditions entrera en vigueur à la date indiquée dans l'avis de FareHarbor. Si le Prestataire s'oppose à une quelconque modification des Conditions, il doit cesser d'accéder au Service et de l'utiliser. L'utilisation continue du Service par le Prestataire après toute modification des Conditions sera considérée comme une acceptation par celui-ci des Conditions dans leur version modifiée.

22.3 Divisibilité. Si l'une des dispositions des présentes Conditions est jugée nulle ou inapplicable par un autre tribunal compétent, cette disposition sera limitée ou supprimée dans la mesure minimale nécessaire et remplacée par une disposition valide qui reflète le mieux l'intention des présentes Conditions, de sorte que ces Conditions resteront pleinement en vigueur.

22.4 Cession. Le Prestataire n'est pas autorisé à céder ses droits en vertu des présentes Conditions, y compris, mais sans s'y limiter, par effet de la loi ou par fusion, sans l'approbation écrite préalable de FareHarbor, et toute tentative de cession des présentes Conditions sans cette approbation préalable est nulle. Le Prestataire convient que FareHarbor puisse, à sa seule discrétion et sans le consentement du Prestataire, céder ses droits en vertu des présentes Conditions à une société affiliée ou dans le cadre d'une fusion, d'une acquisition, d'une réorganisation d'entreprise ou d'une vente de la totalité ou de la quasi-totalité de ses actifs.

22.5 Renonciation. La défaillance ou le retard de FareHarbor dans l'application de tout droit ou de toute disposition des présentes Conditions ne constituera pas une renonciation à ladite disposition ou à toute autre disposition des présentes Conditions.

22.6 Dénigrement interdit. Le Prestataire s'engage à ne pas (a) faire, publier ou communiquer, dans un forum en ligne ou public, des remarques, des déclarations ou des commentaires désobligeants, diffamatoires, malveillants, faux, à l'égard du Service, des Prestataires, de FareHarbor ou de ses affiliés et de leurs administrateurs, dirigeants, agents, personnel, produits, services, fournisseurs, clients ou partenaires respectifs, ou (b) entreprendre une action injuste, trompeuse, mensongère ou qui tend à dénigrer, à affaiblir la valeur du Service, des Prestataires, de FareHarbor ou de ses affiliés et de leurs administrateurs, dirigeants, agents, personnel, produits, services, fournisseurs, clients ou partenaires respectifs, ou à en donner une image négative.

22.7 Droit applicable et choix des instances compétentes. Les présentes Conditions sont exclusivement régies par les lois des Pays-Bas et interprétées conformément à celles-ci. Tout litige découlant des présentes Conditions ou en lien avec celles-ci sera exclusivement porté devant le tribunal compétent d'Amsterdam (Pays-Bas) et examiné par celui-ci.

Annexe 1 – Conditions relatives à la commission FareHarbor

1. Préambule.

1.1. En vertu des présentes Conditions relatives à la commission, le Prestataire est tenu de verser une Commission distincte (définie ci-dessous) à FareHarbor en contrepartie des services rendus, à savoir la facilitation (a) des Réservations effectuées par la Personne effectuant la réservation via le front-end du Système de réservation FareHarbor (« Réservations directes en ligne »), et/ou (b) des Réservations créées par le biais du back-end du Système de réservation FareHarbor par le Prestataire à la demande de la Personne effectuant la réservation (« Réservations directes hors ligne »).

2. Cadre contractuel

2.1 **Conditions de service destinées aux Prestataires.** Les présentes Conditions relatives à la commission s'ajoutent aux Conditions de service destinées aux Prestataires et en font partie intégrante. Lesdites Conditions de service qui sont intégrées aux présentes Conditions relatives à la commission, peuvent être modifiées de temps à autre et sont disponibles au lien suivant : <https://fareharbor.com/legal/tos/providers/>, ou toute URL lui succédant ou de remplacement que FareHarbor peut désigner de temps à autre (« Conditions »).

2.2 **Conditions en vigueur.** En cas de conflit entre les Conditions et les présentes Conditions relatives à la commission portant sur l'utilisation des services de la Commission par le Prestataire, les présentes Conditions relatives à la commission prévaudront.

2.3 Définitions.

- a. « **Commission** » désigne un montant facturé par FareHarbor au Prestataire sur une base mensuelle calculé sous forme de pourcentage (à communiquer séparément par FareHarbor au Prestataire) sur le montant total du Tarif de l'activité payé au Prestataire par les Personnes effectuant la réservation au cours du mois civil précédent pour les Activités qui ont effectivement été fournies aux Personnes effectuant la réservation, y compris les taxes applicables.

3. Paiements.

3.1 **Tarif d'activité unique.** Dans le cadre du Modèle de commission, lors de la Réservation, une Personne effectuant la réservation paiera un Tarif d'activité unique au Prestataire. FareHarbor ne facturera pas de Frais de réservation aux Personnes effectuant la réservation.

3.2 **Versement d'une commission.** FareHarbor peut facturer une Commission au Prestataire pour toutes les Réservations directes en ligne et les Réservations directes hors ligne.

4. Processeurs de paiement tiers.

4.1 Services Stripe. Les Prestataires de FareHarbor qui utilisent les services de traitement des Paiements de Stripe sur FareHarbor dans le cadre du Service sont soumis au [Contrat de comptes connectés Stripe](#), qui comprend les [Conditions de service Stripe](#) (collectivement, les « Contrats d'Utilisation du Service Stripe »). En acceptant les présentes Conditions relatives à la commission ou en continuant à utiliser le Service, le Prestataire accepte d'être lié par les Contrats d'Utilisation du Service Stripe, tels qu'ils peuvent être modifiés par Stripe de temps à autre. Lorsque le Prestataire utilise des services proposés par Stripe qui lui permettent d'accepter (et de rembourser) les paiements pour les Réservations en ligne, d'effectuer des transactions financières connexes et de gérer les litiges avec les clients (« Services de paiement Stripe ») au sein du Système de réservation FareHarbor, les dispositions suivantes s'appliquent :

- a. Stripe transférera le Tarif de l'activité sur le Compte Stripe du Prestataire, déduction faite des Frais de traitement et des Commissions dues à FareHarbor. Stripe peut également transférer sur le Compte Stripe de FareHarbor tout montant dû à FareHarbor en contrepartie des Services supplémentaires applicables que FareHarbor a fournis au Prestataire.
- b. Lorsque les Personnes effectuant la réservation donnent des instructions demandant d'annuler ou d'invalider des transactions traitées liées aux paiements effectués pour les Réservations, y compris les « rétrofacturations » et les « litiges » (collectivement, les « Litiges »), le Prestataire est chargé de régler ces Litiges de manière appropriée.
 - i. Si à la suite d'un Litige, Stripe réclame un montant au Prestataire, FareHarbor n'est pas responsable de ce montant et ne remboursera pas les Commissions qui ont déjà été versées par le Prestataire à FareHarbor.
 - ii. Si à la suite d'un Litige, Stripe réclame un montant à FareHarbor, le Prestataire convient qu'il est entièrement responsable envers FareHarbor du montant total de tous les Litiges (y compris les amendes).
- c. Le versement des Frais de traitement et de la Commission par le Prestataire à FareHarbor est dû conformément aux modalités établies dans la facture correspondante. Si des remboursements sont effectués par le Prestataire à la Personne effectuant la réservation, le Prestataire s'engage à ce qui suit :
 - i. Si le Prestataire procède au remboursement intégral d'une Personne effectuant la réservation, FareHarbor peut rembourser (1) le montant total des Frais de traitement au Prestataire ; et (2) le montant total de la Commission au Prestataire.

- ii. Si le Prestataire procède à un remboursement partiel ou au prorata à une Personne effectuant la réservation, FareHarbor peut rembourser (1) le montant partiel ou au prorata équivalent des Frais de traitement au Prestataire, et (2) le montant partiel ou au prorata équivalent de la Commission au Prestataire.

4.2 Services Adyen. Les Prestataires qui utilisent les services de traitement des paiements Adyen sur FareHarbor dans le cadre du Service sont soumis aux Conditions générales d'utilisation Adyen. En acceptant les Conditions générales d'utilisation Adyen ou en continuant à utiliser le Service, vous êtes lié(e) par les Conditions générales d'utilisation Adyen et acceptez de vous y conformer, tel qu'elles peuvent être modifiées de temps à autre par Adyen. Lorsque le Prestataire utilise des services proposés par Adyen qui lui permettent d'accepter (et de rembourser) les paiements pour les Réservations en ligne, d'effectuer des transactions financières connexes et de gérer les litiges avec les clients (« Services de paiement Adyen ») au sein du Système de réservation FareHarbor, les dispositions suivantes s'appliquent :

- a. Adyen transférera le Tarif de l'activité sur le Compte Adyen du Prestataire, déduction faite des Frais de traitement et des Commissions dues à FareHarbor. Adyen peut également transférer sur le Compte Adyen de FareHarbor tout montant dû à FareHarbor en contrepartie des Services supplémentaires applicables que FareHarbor a fournis au Prestataire.
- b. Lorsque des Personnes effectuant la réservation engagent des Litiges, le Prestataire est tenu de s'assurer du bon traitement de ces Litiges.
 - i. Si à la suite d'un Litige, Adyen réclame un montant au Prestataire, FareHarbor n'est pas responsable de ce montant et ne remboursera pas les Commissions qui ont déjà été versées par le Prestataire à FareHarbor.
 - ii. Si à la suite d'un Litige, Adyen réclame un montant à FareHarbor, le Prestataire convient qu'il est entièrement responsable envers FareHarbor du paiement du montant total de tous les Litiges (y compris les amendes).
- c. Le versement des Frais de traitement et de la Commission par le Prestataire à FareHarbor est dû conformément aux modalités établies dans la facture correspondante. Si des remboursements sont effectués par le Prestataire à la Personne effectuant la réservation, le Prestataire s'engage à ce qui suit :
 - i. Si le Prestataire procède au remboursement intégral d'une Personne effectuant la réservation, FareHarbor peut rembourser (1) le montant total des Frais de traitement au Prestataire ; et (2) le montant total de la Commission au Prestataire ; et

- ii. Si le Prestataire procède à un remboursement partiel ou au prorata à une Personne effectuant la réservation, FareHarbor peut rembourser (1) le montant partiel ou au prorata équivalent des Frais de traitement au Prestataire, et (2) le montant partiel ou au prorata équivalent de la Commission au Prestataire.